

**PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2023**  
**SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT**

La réunion a débuté le 30 novembre 2023 à 18h00 sous la présidence du Président, Monsieur ANDRES Dominique.

**Membres présents :**

Monsieur ANDRES Dominique  
Monsieur BONNE Grégory  
Monsieur CHEVRIER Bruno  
Monsieur COMBEAU Jean-Michel  
Monsieur GARION Eric  
Madame GEHIN Martine  
Monsieur GRANDVALLET François  
Madame GREMILLET Virginie  
Monsieur LIENARD Pascal  
Madame LOUIS Catherine  
Monsieur MENTREL Jean Louis  
Monsieur PAGELOT Dominique  
Monsieur RACINE Jean  
Monsieur REMY Michel  
Monsieur RIGOLLET Thierry

**Membres absents représentés :**

Monsieur BERTRAND Michel Pouvoir donné à M BONNE Grégory  
Monsieur GRANDEMANGE Erik Pouvoir donné à M ANDRES Dominique  
Monsieur MICLO Jean-Paul Pouvoir donné à M RIGOLLET Thierry  
Monsieur MOREL Bernard Pouvoir donné à M GRANDVALLET François  
Monsieur VALANCE Jacques Pouvoir donné à M MENTREL Jean Louis

**Membres absents :**

Monsieur BANSEPT Aurélien  
Monsieur CALMELS Jean-Pierre  
Monsieur CHIVOT Jean-Marie  
Monsieur DESCOUPS Damien  
Monsieur DUBOIS Gilles  
Madame FETET Pascale  
Monsieur MATHIEU Jérôme  
Monsieur NICAISE Roger  
Monsieur SIMONIN César  
Monsieur VOITOT Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur RACINE Jean

Le quorum (plus de la moitié des 29 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Modification dans la composition du comité syndical
- Compte rendu des décisions prises par le Bureau

DCS27\_2023 - Délibération approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2023

DCS28\_2023 - Délibération : Règlement d'intervention pour la gestion des milieux aquatiques

- Questions diverses

---

**- Modification dans la composition du comité syndical**

Suite aux nouvelles élections à la Mairie de Charmes et à la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), cette dernière a désigné comme nouveaux délégués au Syndicat Mixte Moselle Amont M. Régis Leroy membre titulaire et M. César Simonin membre suppléant.

**- Compte rendu des décisions prises par le Bureau**

## **SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT**

### *C O M M U N I C A T I O N   D E   D E C I S I O N S*

En vertu de la délibération n° 05.2022 prise par le Comité Syndical du 03 février 2022, autorisant Monsieur Le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

#### Décisions du Président

Aucune

#### Décisions du Bureau

En vertu de la délibération n° 08.2022 prise par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2022, autorisant le bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

**DB09\_2023 :**

Approbation du PV du 01 06 2023

**DB10\_2023**

Participation financière SHNEC

Décide de participer à hauteur de 1 730,50 € au financement du « Colloque de la Mulette Perlière dans les Vosges » qui s'est déroulé les 11,12 et 13 octobre 2022.

**DB11\_2023 :**

Déclaration sans suite marché de travaux pour la renaturation de 3 affluents de la Moselle

Relance d'un nouveau marché de travaux concernant le Programme de restauration des affluents de la Moselle et de la Moselotte –volet affluents- partie 2.

**DB12\_2023 :**

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Décide d'instituer le Compte Épargne Temps au sein du Syndicat Mixte Moselle Amont selon les modalités prévues par la loi.

**DB13\_2023 :**

Modalité d'application de récupération de la journée de solidarité

Décide d'instaurer pour cette journée de solidarité toute autre modalités permettant le travail de sept heures non travaillées, à l'exclusion de jour de Congé Annuel (étant entendu que les agents qui n'effectue pas un service à temps complet réaliseront la journée de solidarité proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires).

**DB14\_2023 :**

Mise en place de l'action sociale obligatoire

Adhésion au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.

**DB15\_2023 :**

Approbation du PV du 06 juillet 2023

**DB16\_2023 :**

Attribution de la MOE Socourt-Chamagne

Attribution de la MOE à la SARL Fluvial.IS pour un montant de 69 750,00€ HT soit un montant de 83 700,00€ TTC.

**DB17\_2023 :**

**Notification du marché de travaux affluents Moselle/Moselotte**

Lot n°1 : Attribution du marché public de travaux à la SARL SW ENVIRONNEMENT pour un montant de 119 948,00 € HT soit un montant de 143 937,60€ TTC.

Lot n°2 : Attribution du marché public de travaux à IDVERDE pour un montant de 38 553,00 € HT soit un montant de 46 263,60€ TTC.

Lot n°3 : Déclaré sans suite.

**DB18\_2023 :**

**APPROBATION DU PV DU 07 09 2023**

**DB19\_2023 :**

**Notification MOE 2 ouvrages**

Décide de valider la notification de la tranche optionnelle n°1 en demandant au maître d'œuvre d'approfondir le scénario d'équipement de l'ouvrage public et d'arasement de l'ouvrage privé.

**DB20\_2023 :**

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Moselle-Moselotte - Notification de la tranche optionnelle n°1

Décide de notifier la tranche optionnelle n°1 en demandant au maître d'œuvre de poursuivre les études au stade d'avant-projet définitif et de projet.

**DB21\_2023 :**

**Modification du tableau des emplois**

Ajout d'un poste d'Ingénieur ou de Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe catégorie A ou B à temps plein en tant que Responsable de l'équipe Technique.

**DB22\_2023 :**

**Recours à des contrats d'apprentissage**

Décide de recruter pour la rentrée scolaire de 2023/2024 deux apprentis : un apprenti technique en licence Professionnelle Métier de la protection et de la gestion de l'environnement et un apprenti administratif en licence Générale, Droit, Économie, Gestion mention Gestion des Organisation Contrôle de Gestion.

**DB23\_2023 :****Désignation d'un élu référent au CNAS**

Décide de désigner Mr RIGOLLET Thierry en qualité de délégué élu pour représenter le SMMA au sein du CNAS.

**DB24\_2023 :****Convention EPTB et SMMAVAL**

Décide de désigner l'EPTB Meurthe Madon comme maître d'ouvrage concernant l'étude de préfiguration relative à la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant de la Moselle. Le SMMA n'ayant pas l'item 12, nous ne pouvons porter cette étude en tant que maître d'ouvrage. De ce fait nous participons financièrement à cette étude tout comme le Syndicat Mixte Moselle Aval pour un montant total de 30 000 € TTC.

**DB25\_2023 :****Délibération Autorisation convention médiation**

Décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés et de saisir le CDG88 pour la réalisation d'une ou plusieurs médiations.

**DCS27\_2023 - Délibération approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	15	15 + 5 pouvoirs

Date de convocation
24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - 2 Rue de l'Hôtel de ville - 88190 Golbey, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET.**

Absents : **Aurélien BANSEPT, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Pascale FETET, Jérôme MATHIEU, César SIMONIN, Ludovic VOITOT, Jean-Pierre CALMELS, Gilles DUBOIS, Roger NICAISE.**

Représentés : **Michel BERTRAND à Grégory BONNE, Erik GRANDEMANGE à Dominique ANDRES, Jean-Paul MICLO à Thierry RIGOLLET, Bernard MOREL à François GRANDVALLET, Jacques VALANCE à Jean Louis MENTREL.**

**Monsieur Jean RACINE** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Délibération / approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2023**

**N° de délibération : DCS27\_2023**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 est joint à la présente délibération.  
Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

## APPROUVE

Le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 21 juin 2023.

**20 voix pour**

### DCS28\_2023 - Délibération : Règlement d'intervention pour la gestion des milieux aquatiques

<b>République Française</b>  *****  <b>Département des Vosges</b>
---

<b>DELIBERATION</b>  <b>COMITE SYNDICAL</b>  <b>Syndicat Mixte Moselle Amont</b>  *****  <b>SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023</b>
--

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	15	15  + 5 pouvoirs

Date de convocation
24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle Barbelouze - 2 Rue de l'Hôtel de ville - 88190 Golbey, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

**Présents** : **Dominique ANDRES, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Jean-Michel COMBEAU, Eric GARION, Martine GEHIN, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, Dominique PAGELOT, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET.**

**Absents** : **Aurélien BANSEPT, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Pascale FETET, Jérôme MATHIEU, César SIMONIN, Ludovic VOITOT, Jean-Pierre CALMELS, Gilles DUBOIS, Roger NICAISE.**

**Représentés** : **Michel BERTRAND à Grégory BONNE, Erik GRANDMANGE à Dominique ANDRES, Jean-Paul MICLO à Thierry RIGOLLET, Bernard MOREL à François GRANDVALLET, Jacques VALANCE à Jean Louis MENTREL.**

**Monsieur Jean RACINE** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Règlement d'intervention pour la gestion des milieux aquatiques**

**N° de délibération : DCS28\_2023**

VU la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite Loi MAPTAM, et plus particulièrement ses articles 56 à 59, créant la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dévolue au bloc communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe, et plus particulièrement son article 76, modifiant le texte susvisé en rendant cette compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2022 portant création du Syndicat Mixte Moselle Amont ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Moselle Amont ;

Après un exposé du règlement d'intervention par les deux Vice-présidents en charge de la Gestion des milieux aquatiques ;

Le Comité Syndical

### **Décide**

D'adopter le Règlement d'Intervention du Syndicat Mixte Moselle Amont joint en annexe.

#### **Nature des débats :**

Mme Gremillet Virginie, Présidente de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges exprime son désaccord sur les travaux hors programme qui ne sont pas prévus dans le projet de Règlement d'Intervention. La CCBVV était en avance sur plusieurs points au niveau de la GEMA. Un budget d'intervention ponctuelles hors programme était institué chaque année.

Les élus de la CCBVV s'interrogent sur la plus-value apportée par le SMMA d'autant que les travaux sur le territoire de la CCBVV n'avancent pas, par exemple le programme Durbion. Les élus au Conseil communautaire ont évoqué un possible retrait du SMMA.

Le Président signale que les deux agents chargés des dossiers évoqués, bien que transférés au SMMA, ont poursuivi leurs missions sur place au siège de la CCB2V jusqu'en mars 2023 pour l'un et juillet 2023 pour l'autre. Ils disposaient des moyens et budgets nécessaires pour les faire avancer. Pour ce qui est du règlement d'intervention, le projet proposé fait suite aux avis unanimes de la commission GEMA et du bureau. La question du financement d'interventions hors-programme a été soumise à l'Agence de l'Eau qui a indiqué ne pas être en mesure de participer financièrement.

De ce fait Mme Gremillet Virginie s'est abstenue de voter le Règlement d'Intervention.

**19 voix pour**

**1 abstention**

#### **Questions diverses**

Actualité du syndicat : organisation, études et travaux en cours, prévention des inondations...

Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 19h30.

Monsieur RACINE Jean  
Secrétaire de séance

Monsieur ANDRES Dominique,  
Président